

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 23 octobre 2020	N° 2020-405

Convocation du 16 octobre 2020

Aujourd'hui vendredi 23 octobre 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Maxime GHESQUIERE, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Nicolas FLORIAN, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PESKINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Philippe POUTOU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kevin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Bernard-Louis BLANC à Mme Marie-Claude NOEL
Mme Emmanuelle AJON à M. Baptiste MAURIN
Mme Simone BONORON à M. Emmanuel SALLABERRY
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS
Mme Eva MILLIER à M. Franck RAYNAL
M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY
M. Patrick PUJOL à M. Michel LABARDIN
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Claude BICHET à M. Patrick PAPADATO à partir de 13h15
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT à partir de 11h45
Mme Harmonie LECERF à Mme Fannie LE BOULANGER à partir de 12h25

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 23 octobre 2020	<i>Délibération</i>
	Direction de la multimodalité Service modes actifs	<i>N° 2020-405</i>

Subvention de fonctionnement - Association Vélo-Cité 2020 - Décision - Autorisation

Madame Isabelle RAMI présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Contexte

L'association Vélo-Cité, créée en 1980, a pour objet la valorisation de la pratique cycliste comme moyen de déplacement quotidien et la défense des intérêts des usagers sur le territoire de Bordeaux Métropole.

L'association est l'un des interlocuteurs privilégiés des décideurs locaux pour ce qui concerne la circulation, la sécurité et le confort des cyclistes. A ce titre, un partenariat étroit a été créé entre Bordeaux Métropole et l'association afin de profiter de l'expertise d'usage de cette dernière sur les projets futurs et sur les équipements actuels, avec la création des cyclo-fiches pour signaler l'état des aménagements cyclables, notamment.

D'un emploi permanent à sa création, Vélo-Cité emploie aujourd'hui 5 personnes et :

- témoigne de son expertise d'usage sur la cyclabilité du territoire,
- administre la plateforme « cyclo-fiches » qui permet aux usagers de signaler un problème d'aménagement ou de circulation sur leur trajet à vélo. Cette plateforme, opérationnelle depuis le mois de juin 2019,
- organise des formations à l'apprentissage du vélo, la vélo école, dont la fréquentation, en constante augmentation, est un excellent indicateur de la dynamique des modes actifs dans la métropole ;
- propose des interventions en entreprises, formalisées depuis 2017 dans le programme « Au boulot à vélo », pour promouvoir l'usage du vélo pour les déplacements domicile-travail et professionnels ;
- est un partenaire privilégié de l'opération « ambassadeurs du vélo » portée par l'association Unis-Cité, en participant grandement à la formation des équipes de volontaires en service civique mis à la disposition de plusieurs communes durant 9 mois pour promouvoir le vélo auprès de la population ;
- gère et anime depuis 2018, la « Maison itinérante du vélo sur la Rive Droite », l'une des lauréates de l'appel à projets lancé par la Métropole en 2017 pour la constitution d'un réseau de maisons des mobilités (objet d'une autre convention que celle-ci) ;

- organise régulièrement la « Fête du vélo » qui se déroule habituellement le 1er dimanche du mois de juin, et qui se déroulera cette année le dimanche 4 octobre 2020 à Bordeaux (objet d'une autre convention que celle-ci), décalée à cause de la crise sanitaire.

Actions de l'association Vélo-Cité en 2019

A ce jour, l'association compte 950 adhérents (900 en 2018). En 2019, le soutien de Bordeaux Métropole a notamment permis :

- le fonctionnement de l'association (5 salariés permanents + 2 500 heures de bénévolat effectués par plus de 70 personnes) ;
- l'apprentissage du vélo au travers de la vélo-école (7 sessions en 2019 pour 59 stagiaires formés) et les stages de remise en selle (60 cyclistes bénéficiaires) ; chiffres stables par rapport à l'année 2018 (8 sessions de vélo-école et 66 stagiaires formés ; 20 séances de remise en selle et 85 cyclistes bénéficiaires) ;
- l'apprentissage du vélo en milieu scolaire avec des interventions dans plusieurs écoles de la Métropole ;
- la création d'une plateforme numérique mise en service en juin 2019 qui permet de faire remonter les signalements des usagers de la Métropole sur leur trajet ; 289 cyclo-fiches ont ainsi été émises en 2019, contre 102 et 93 par exemple en 2017 et 2018 ;
- la contribution à la conception de certains aménagements cyclables dimensionnants, à l'occasion de réunion de concertation ou via des avis sur les projets de voirie transmis par la Métropole (une quinzaine dans l'année) ;
- des interventions dans 25 entreprises pour promouvoir l'usage du vélo dans les déplacements domicile-travail et professionnels ;
- l'organisation de manifestations de promotion du vélo ; 2 bourses aux vélos en avril et octobre, 1 opération « Cyclistes brillez » le 28 novembre...

Ces chiffres d'activité sont stables par rapport à 2018, à l'exception de l'activité générée par les cyclofiches dont le nombre a triplé en 2019 avec la mise en ligne de la plateforme.

Soutien de l'association Vélo-Cité en 2020

Le 2 décembre 2016, Bordeaux Métropole a approuvé son 2e Plan Vélo métropolitain 2017-2020 qui porte la forte ambition de faire de Bordeaux, la « Capitale du Vélo » et vise une part modale du vélo de 15% en 2020, grâce à un budget s'élevant à 70 M€ sur 4 ans. Dans ce cadre, elle réaffirme sa volonté de soutenir les associations de promotion de l'usage du vélo telle que Vélo-Cité.

Il vous est ainsi proposé de renouveler le soutien de Bordeaux Métropole à l'association, par l'intermédiaire d'une subvention de 28 000€, stable depuis plusieurs années.

Avec la crise sanitaire en cours depuis le mois de mars 2020, cette année ne s'est naturellement pas déroulée comme prévu, et le programme d'actions de l'association s'en est trouvé modifié, dans l'organisation d'évènements. De nombreuses actions ont cependant été menées, notamment :

- la co-organisation du Congrès national de la Fédération des usagers de la bicyclette (FUB) en février, pour lequel Vélo-Cité a servi de relais local ;
- des propositions émises pour le développement de la pratique du vélo ;
- des propositions émises dans le cadre du déconfinement et pour la promotion du vélo et la participation au Plan d'urgence vélo mis en place par la Métropole depuis le mois de mai 2020 ;
- le fonctionnement de la nouvelle plateforme numérique pour faire remonter les dysfonctionnements du quotidien aux services de la Métropole ;
- des réunions de travail avec les équipes de Bordeaux Métropole et des avis de projets pour une expertise d'usage et l'amélioration des projets techniques.

Comme en 2019, Vélo-Cité recevra ainsi 3 subventions différentes de la Métropole en 2020, pour :

- le fonctionnement général et les actions « traditionnelles » de l'association, objet de la présente délibération et de la convention ci-jointe ;
- le fonctionnement de la « Maison itinérante des mobilités et du vélo sur la Rive droite », objet d'une délibération et d'une convention triennale adoptée lors du Conseil de métropole du 15 juin 2018 ;
- l'organisation de la Fête du vélo 2020, objet d'une délibération présentée au Conseil de Métropole du 25 septembre 2020 ;

La présente subvention qui vous est proposée à hauteur de 28 000€ s'attache aux actions « traditionnelles » de Vélo-Cité, hors fonctionnement de la « Maison itinérante des mobilités et du vélo de la Rive droite » et l'organisation de la « Fête du Vélo ».

Il est à noter que dans le contexte sanitaire de cette année 2020, une avance sur la présente subvention a été accordée à Vélo-Cité d'un montant de 22 400€ (comme à 42 autres organismes soutenus par Bordeaux Métropole) via l'arrêté 2020/BM-403 pris par le Président de Bordeaux Métropole le 4 mai 2020, permis par la loi du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie du COVID-19.

Dans le tableau ci-dessous, il est rappelé les principaux indicateurs financiers de l'organisme (fonctionnement hors maison itinérante du vélo et organisation de la fête du vélo) :

	Budget 2020	Budget 2019	Réalisé 2018
Budget global (charges directes affectées)	112 332 €	112 197 €	108 200 €
Charges de personnel / budget global	69%	58,7%	57,5%
Participation de Bordeaux Métropole / budget global	24,9%	24,9%	26,3%
Participation du Département de la Gironde / budget global	3,5%	4,5%	3,7%
Participation de la ville de Bordeaux / budget global	3,5%	3,6%	3,7%
Participation d'autres communes / budget global	4,4%	8,3%	6,5%

La convention annexée au présent rapport précise les obligations de chaque partie signataire et plus particulièrement les modalités de participation de Bordeaux Métropole au financement du programme d'action de Vélo-Cité pour l'année 2020. Elle souligne également l'engagement de l'association à promouvoir son partenariat avec Bordeaux Métropole dans toute publication ou manifestation publiques.

Ceci étant exposé, il vous est demandé Mesdames et Messieurs de bien vouloir, si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1611-4 et L. 5217-2 ;

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé ;

VU la délibération n°2016-722 du Conseil de Bordeaux Métropole du 2 décembre 2016 portant adoption du 2ème plan vélo métropolitain 2017-2020 « Bordeaux, capitale du vélo » ;

VU la délibération n°2019-383 en date du 21 juin 2019, attribuant une subvention à l'association Vélo-Cité pour le fonctionnement de l'association (hors maison itinérante du vélo) pour l'année 2019 ;

VU l'arrêté n°2020/BM-403 en date du 4 mai 2020, attribuant des avances de subventions de fonctionnement aux organismes privés dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire liée au

COVID-19 ;

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE la démarche de l'association Vélo-Cité s'inscrit dans les actions en faveur de la politique métropolitaine de mobilité et en particulier, de sa politique vélo,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant maximal de 28 000 € pour un budget prévisionnel de 112 332 € (hors Maison des mobilités rive droite et organisation de la Fête du vélo) au titre de l'année 2020.

Article 2 : d'approuver le projet de convention annexé au présent rapport.

Article 3 : d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat entre Bordeaux Métropole et l'association Vélo-Cité.

Article 4 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2020, chapitre 65 article 65748, fonction 844.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 23 octobre 2020

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 27 OCTOBRE 2020	Pour expédition conforme, la Conseillère déléguée, Madame Isabelle RAMI
PUBLIÉ LE : 27 OCTOBRE 2020	